

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOULOGNE SUR MER - 6202 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 05/08/2024 - 4327 - 2017 B 00418 - 829 898 444 - MATHLO

SAS MATHLO
Société anonyme simplifiée au capital de 35.000,00 €
Chemin du Droret, 62830 QUESTRECQUES
RCS de Boulogne sur Mer n° 829898444

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30/09/2023

Le 30 SEPTEMBRE 2023, à 18 heures, au siège social, les actionnaires de la société MATHLO, société anonyme simplifiée au capital de 35 000,00 euros, immatriculée au registre du commerce du commerce et des sociétés de Boulogne sur Mer sous le n° 829 898 444, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la présidence.

L'assemblée est présidée par Monsieur DELOBEL Quentin, PDG.

Tous les actionnaires sont présents ou représentés.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision de procéder ou pas à la dissolution anticipée de la société en application de l'article L223-42 du code de commerce
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Résolution 1 – Continuation de la société

Les actionnaires, après avoir pris connaissance des comptes arrêtés au 31/12/2022, approuvés par l'assemblée en date du 30/06/2023, statuant conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code de Commerce, décident qu'il n'y a pas lieu à dissolution de la société, se réservant le droit de prendre le cas échéant, dans les délais impartis, les mesures propres à régulariser la situation.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Résolution 2 - Pouvoirs pour formalités

Les actionnaires donnent tous pouvoirs au porteur de copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Les actionnaires
Thibaut DELOBEL

Quentin DELOBEL

